



Saisie huissier de mon AAH et l'allocation tierce personne

Par Sofia rose

Bonjour

Je dois des sous à cxxxxxs sur des crédits de consommation qui n'aurai jamais dû avoir lieu

J'ai payé 25 ans mais depuis un an et demi je ne peux plus

Je n'ai jamais pu m'arranger avec eux

Et l'huissier me pour la deuxième fois une saisie sur mon aah et ma tierce personne ont il le droit et quel recours puis-je avoir

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous déposé un dossier de surendettement ? C'est urgent ...

Et votre AAH est insaisissable, mais il faut le justifier à l'huissier.

Par Isadore

Bonjour,

Je suppose que l'allocation n'est pas saisie directement, mais que c'est une saisie-attribution sur vos comptes bancaires ?

Si c'est le cas, il faut dès l'intervention prévenir la banque et le commissaire de justice de la provenance des sommes avec un justificatif, afin que les fonds ne soient pas remis à l'huissier.

Et en effet, le dossier de surendettement s'impose. Demandez de l'aide sur ce forum :

[url=https://forum-entraide-surendettement.fr/]https://forum-entraide-surendettement.fr/[/url]

Par isernon

bonjour,

vous aviez déjà posé une question identique en le 11 août 2023, j'avais répondu :

est-ce une saisie attribution (sur votre compte bancaire) ?

question à laquelle vous n'avez pas répondu et qu'isadore vous pose à nouveau.

si vous voulez une réponse, répondez aux questions posées par les bénévoles qui vous répondent.

salutations